

L'hon. M. PEARSON: Il n'a pas été renouvelé depuis qu'il a été émis.

M. COLDWELL: Je songe aux passeports présentement en usage.

M. FRASER: Il l'a obtenu en 1947, à titre de Canadien, de sujet britannique,—il a obtenu un passeport canadien en 1947.

L'hon. M. PEARSON: Je ne sais pourquoi il a demandé un autre passeport en 1947; il avait obtenu le premier en 1936 et je crois qu'un passeport est bon pour dix ans.

M. LÉGER: Cinq ans.

L'hon. M. PEARSON: Son premier passeport étant périmé, il en demanda un autre en 1947. Il détient actuellement celui-ci, de sorte que la question de lui en délivrer un nouveau ne se pose pas.

M. COLDWELL: Si la question se posait, M. Tim Buck ne se trouve pas moins citoyen canadien s'abstenant, au pays, de toute activité considérée comme illégale,—nos positions à cet égard sont entièrement différentes de celles des pays situés par delà le rideau de fer: je ne vois donc pas comment nous pourrions lui refuser un passeport.

L'hon. M. PEARSON: Aucun citoyen canadien n'a droit à un passeport; l'obtention de ce dernier est un privilège. Dans les temps modernes, la coutume établie au Canada, sous les divers gouvernements qui se sont succédé, a été de ne refuser aucun passeport pour des motifs d'ordre politique; voilà l'usage chez nous.

M. FRASER: Ne croyez-vous pas, monsieur Pearson, que mieux vaut accorder à M. Buck son passeport et le tenir autant que possible hors du pays?

M. COLDWELL: La présence même du personnage en Hongrie, lors d'une grande parade militaire, sans parler du reste, trahit la fausseté de la campagne menée par ces gens en faveur de la paix dans notre pays. Cette parade a été une bonne leçon à donner au peuple canadien.

M. STICK: Je suppose que vous n'avez rien à ajouter sur cette question des passeports?

Le PRÉSIDENT: A l'ordre du jour, il y a le débat sur l'Allemagne.

M. CÔTÉ: Avant d'aborder la discussion, je voulais faire élucider cet autre sujet. Nous sommes convenus, je pense, de procéder par voie d'interrogatoire, et j'aimerais avoir les éclaircissements du ministre pour la gouverne de la presse, anglaise et française. Le sujet déplaît à une foule de personnes. Le ministre a eu l'obligeance de répondre à la question, et nous devons lui permettre de tirer la chose au clair.

Le PRÉSIDENT: La question était parfaitement régulière, et tant que chacun ne jugera pas que des renseignements satisfaisants ont été obtenus, le débat reste ouvert. Cependant, j'ai signalé au ministre l'ordre suivant lequel il pourrait procéder au cours de la présente séance, et si tel est votre bon plaisir, je vais demander à M. Pearson de continuer.

L'hon. M. PEARSON: Monsieur le président, j'ai cru devoir traiter quelques-uns des points qui ont été soulevés lors de notre dernière réunion, en dehors de l'affaire Fuchs. Je vais aborder ces points dès maintenant. La première question posée, et à laquelle je n'ai pas répondu complètement à la dernière séance, était celle du prêt à la Chine. Il serait peut-être bon que je verse le détail de la chose au compte rendu.

En vertu de l'accord financier conclu le 7 février 1946, et d'un accord supplémentaire signé le 28 mai 1948, un crédit, n'exécédant pas 60 millions de dollars,